

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 524

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

électorat, s'alliant avec le PAI-UDC, donnant un coup de main aux radicaux, votant même une fois avec les socialistes.

"L'illusion a été démasquée le 11 novembre. Chaque parti s'est rendu compte que la rigidité à laquelle le contraignait le maintien d'une supériorité factice de la démocratie chrétienne devenait insupportable. Après le PAI-UDC de la Veveyse, les radicaux ont eux aussi compris que la fluidité et la liberté d'action créaient de bien meilleures conditions pour le développement de la vie politique. Otages de leurs deux conseillers d'Etat, les dirigeants radicaux ont été en partie désavoués par leurs électeurs. L'élection d'Otto Piller marque à la fois le point de rupture du système pseudo-majoritaire et le point de départ d'un nouvel équilibre".

Et la moralité tirée par l'organe socialiste: "(...) Les partis doivent entreprendre de s'adapter au nouvel état de choses. La stabilité du canton commande l'instauration d'une "formule magique" à tous les échelons du pouvoir. En fait, les responsables de la vie publique n'ont que trop tardé à la réaliser, espérant reculer l'échéance de l'inévitable".

VAUD

Des mots à tout faire

Votation sur l'initiative socialiste pour la suppression des privilèges fiscaux en ce début de décembre. Les abstentionnistes auront doublement tort.

D'abord, bien sûr, ils auront laissé passer une occasion de se prononcer sur une situation pas ordinaire, survivance des temps "héroïques" où l'inégalité sociale était un dogme. A cet égard, inutile de rappeler qu'un faible taux d'engagement civique est le gage le plus sûr, dans notre pays, du "statu quo", et dans le cas précis, du maintien des positions fiscales acquises et inouïes d'une minorité (cf. DP 523) (1).

Ensuite, ils auront une fois de plus donné ses lettres de noblesse à une tactique électo-

rale qui fait florès dans les rangs des partis bourgeois dès que se profile l'ombre d'un changement: alerte aux impôts! alerte au fédéralisme! alerte à l'équilibre du ménage financier de la Confédération! alerte au tout à l'Etat! L'arsenal des slogans creux de la peur est bien au point. Suffirait-il d'en sortir un, comme d'un chapeau, à chaque fois, pour brouiller les cartes, paralyser l'esprit critique et provoquer le réflexe conditionné du "non"?

Cette fois-ci, slogans à l'efficacité multipliée par l'importance des moyens financiers mis en œuvre, on a combiné la hausse des impôts avec l'autonomie communale. Peu importe que la mort de l'arrêt du taux de progression ne compromette en aucune façon l'autonomie des communes (qui demeurent libres de fixer

(1) Rectification. DP 523, article "Une prime inouïe aux gros contribuables", il fallait lire: "dans 121 communes vaudoises sur 385, les plus riches, sises autour du Léman, l'impôt n'est progressif que pour le moyen contribuable; pour le gros contribuable, il devient proportionnel, c'est-à-dire qu'il est calculé au même taux bloqué à partir de 10% ou (et non au) moins (jusqu'à 4%)".

leur coefficient propre en matière fiscale) mais permette avant tout de liquider une fois pour toutes une inégalité flagrante entre citoyens d'une même commune! Peu importe la réalité des faits, on joue avec les mots... et avec le corps électoral. On pousse même l'exercice si loin qu'on présente sans vergogne, dans les rangs libéraux, le maintien des privilèges fiscaux comme la garantie d'une moindre "concurrence intercommunale".

Face à cette débauche d'illusions, revenons une fois de plus à la réalité des privilèges.

Restons dans la région lausannoise! En présence, cinq communes et leur taux d'impôts communaux respectifs: Crissier dont le coefficient est le même que celui de Lausanne mais qui est combiné avec l'arrêt du taux de la progression, Prilly, Pully, Romanel sur Lausanne et Lausanne.

Dans ce tableau relativement simple, la ligne "Fr./an", c'est le montant de l'impôt; "LS = 100", c'est l'indice par rapport à Lausanne, et là, c'est la comparaison entre la capitale vaudoise et Crissier qui est significative:

Système d'imposition	Avec arrêt du taux de progression		Sans arrêt du taux de progression	
	110 / 7	100 / 8	100 / -	110 / -
Coefficient/t% ATP				
Communes (exemples)	Crissier	Prilly, Pully	Romanel s/Lsnne	Lausanne
REVENU Fr. 32 500.-* Fr./an LS=100	2 502. 50 100	2 275.-	2 275.-	2 502.50
REVENU Fr. 48 600.-* Fr./an LS=100	3 742. 20 87.5	3 886.-	3 886.-	4 274.60
REVENU Fr. 65 000.-* Fr./an LS=100	5 005. - 79.3	5 200.-	5 740.-	6 314.--
REVENU Fr. 97 200.-* Fr./an LS=100	7 484. 40 69.6	7 776.-	9 776.-	10 753.60
FORTUNE Fr. 300 000.- Fr. LS=100	618. 75 80.6	642.90	697.50	767.25